

The background is a dark teal color. In the top right corner, there is a vertical red rectangle. On the left side, there is a large, light teal shape that resembles a stylized wave or a semi-circle. On the right side, there is a large, light teal circle. The text is centered horizontally and positioned in the upper half of the slide.

Les règles de scolarité et du diplôme de l'ENS

Département Géographie et Territoires
2023-2024

Les obligations du diplôme de l'ENS

- ▶ Pour obtenir le diplôme de l'ENS (DENS) vous devez au cours de votre scolarité :
 1. Obtenir un **diplôme universitaire de Master 2** qui doit :
 - ▶ comprendre un **mémoire de recherche**.
 - ▶ S'inscrire **en géographie** ou dans une discipline sœur (aménagement, urbanisme, géopolitique).
 - ▶ être **obtenu à la session de juin ou septembre**, sauf pour celles et ceux qui envisagent de passer l'agrégation ou candidatent à un contrat doctoral pour lesquels la session de juin est fortement conseillée.
 - ▶ Copie du diplôme de master à envoyer obligatoirement à gestion.dens@ens.fr.

Les obligations du diplôme de l'ENS

- ▶ Pour obtenir le diplôme de l'ENS (DENS) vous devez au cours de votre scolarité :
 - 2. Valider 72 ECTS** en suivant des cours à l'ENS ou qui peuvent être validés à l'ENS (par ex. cours de l'INALCO)
 - **! 24 ECTS au moins (1/3) doivent être validés dans des cours du département G&T.**
 - Parmi ces cours, certains sont OBLIGATOIRES (voir diapo suivante)
 - **! 24 ECTS au moins (1/3) doivent être validés dans un autre département de l'ENS hors cours de langue**
 - **! 24 ECTS (ou plus) au choix**

Valider 3 cours de langue sur la scolarité (i.e. les cours d'ECLA ou de littérature en langue étrangère du département Littératures et Langage)

Socle (18 ECTS minimum)

Cours obligatoires (6 ECTS)

- Mise à niveau outils informatiques
- Discours sur la méthode : le « quanti » et le « quali » en géographie
- Stage d'initiation au terrain

Cours obligatoires au choix (12 ECTS)

- Les Grands Débats de la Géographie
- Introduction à la géographie sociale
- Introduction à la géographie politique
- Géographie critique et sensible de l'urbain

Approfondissements (6 ECTS minimum)

Approches thématiques

Etude des territoires

Outils et savoir-faire

Partenaires

CERES

Préparation à l'agrégation
(permet de valider 12 ECTS disciplinaires ou extra-disciplinaires)

Les obligations du diplôme de l'ENS

- ▶ Pour obtenir le diplôme de l'ENS (DENS) vous devez au cours de votre scolarité :

3. Valider des expériences d'ouverture (au moins 2 sur 5) :

- ▶ expérience collective de recherche : participation à l'organisation d'une journée d'étude ou d'un colloque, organisation d'un séminaire d'élèves...
- ▶ expérience transdisciplinaire : participation à des séminaires ou ateliers...
- ▶ expérience hors-les-murs : stage conventionné (établissement d'enseignement secondaire, administration, entreprise, association...) ou expérience d'enseignement.
- ▶ expérience à l'international : séjour à l'étranger (Erasmus, lectorat, séjour de recherche).
- ▶ expérience de promotion de la diversité et de l'ouverture sociale.

Les obligations du diplôme de l'ENS

▶ Le diplôme de l'ENS s'obtient donc aux conditions suivantes :

▶ **pour les normaliens-élèves**

- ▶ avoir obtenu un minimum de 72 ECTS (dont 24 dans le département, 24 ailleurs à l'ENS, 24 libres)
- ▶ avoir obtenu un M2 comprenant un mémoire de recherche
- ▶ valider 2 expériences d'ouverture sur 5
- ▶ avoir effectué 4 ans de scolarité
- ▶ avoir cumulé 3 inscriptions au diplôme sur ces quatre ans

▶ **pour les normaliens-étudiants et de la sélection internationale**

- ▶ avoir obtenu un minimum de 72 ECTS (dont 24 dans le département, 24 ailleurs à l'ENS, 24 libres)
- ▶ avoir obtenu un M2 comprenant un mémoire de recherche
- ▶ valider 2 expériences d'ouverture sur 5
- ▶ avoir effectué 3 ans de scolarité
- ▶ avoir cumulé 3 inscriptions au diplôme

Les obligations de scolarité

- ▶ Chaque année, vous devez :
 - ✓ Définir un **programme d'études** avec votre tutrice ou tuteur
 - ✓ Saisir votre programme d'étude sur HELISA (**Inscription pédagogique**)
 - ✓ Le programme d'étude est validé par votre tuteur puis le directeur des études

! Le programme d'études vaut pour engagement.

Les obligations du diplôme de l'ENS

- ▶ Chaque année, vous devez :
 - ✓ **Valider vos obligations annuelles**
 - 24 ECTS au moins par an tant que les 72 ECTS n'ont pas été atteints
 - un cours de langue
 - 2 rendez-vous tutorat
 - ✓ **Modulation des obligations annuelles :**
 - M2
 - Stage de plus de 3 mois à l'étranger
 - ✓ Pas d'obligations annuelles en étalement ou interruption de scolarité

Les obligations de scolarité

- ▶ 2 années de non-respect des obligations annuelles conduit :
 - pour les normaliens-élèves, à une mise en congé sans traitement l'année suivante.
 - pour les normaliens-étudiants, à une exclusion de l'École.

Les tuteurs et tutrices du département

Direction administrative	Leïla Vignal Professeure des universités Directrice de département		Romain Leconte Agrégé préparateur Directeur des études			Jean-Etienne Nguimbous Gestionnaire administratif et financier		
Enseignants-chercheurs	Emmanuelle Cunningham-Sabot Professeure des universités	Peter Burgess Professeur Chaire Axa « géopolitique du risque »	Pauline Guinard Maître de conférences	Alexandre Kazerouni Maître de conférences	Franck Ollivon Maître de conférences	Hervé Amiot Attaché temporaire d'enseignement et de recherche	Solène Rey-Coquais Enseignante contractuelle Correspondante RI	Thibault Carcano Doctorant

Les aménagements de scolarité : l'étalement de scolarité

- ▶ L'étalement implique les conditions suivantes :
 - Frais d'inscription = 50%
 - Programme d'étude et suivi pédagogique
 - Accès aux services de l'École
 - Conventions de stage possibles
- ▶ L'étalement peut notamment être utilisé dans les cas suivants :
 - Départ à l'étranger
 - Année de réorientation
 - Stages
- ▶ Le nombre d'étalement est limité à **2 années non-consécutives max.** dans une scolarité.
- ▶ L'étalement peut-être annuel ou semestriel
- ▶ Important : après un étalement, il faut faire une demande de réintégration

Les aménagements de scolarité : l'interruption de scolarité

- ▶ Elle est dite « pour convenance personnelle » donc rare.
- ▶ L'interruption suppose les conditions suivantes :
 - Aucun frais d'inscription
 - Reste inscrit au diplôme (et donc carte d'étudiant)
 - Pas de programme d'étude ni de suivi pédagogique
 - Pas d'accès aux services de l'École
 - Pas de convention de stage possible
- ▶ Le nombre d'interruption est limité à **1 année maximum** dans une scolarité. Elle n'est pas fractionnable en semestre.
- ▶ Important : après une interruption, il faut faire une demande de réintégration

Les aménagements de scolarité : l'année exclusivement DENS

- ▶ C'est une année qui permet de suivre une année de scolarité à l'ENS sans être inscrit dans une formation à l'université.
- ▶ En année exclusivement DENS, il faut suivre à l'ENS :
 - ▶ 24 ECTS
 - ▶ 1 cours de langue

Le diplôme de l'ENS : majeure et mineure

- ▶ Pour les normaliens du département Géographie et Territoires, la **majeure** du diplôme de l'ENS s'obtient :
 - **dans la discipline du M2 obtenu** (géographie, géopolitique, aménagement et urbanisme)
 - ou, si le normalien estime que celle-ci ne reflète pas son parcours, en « **Géographie et Territoires** »
- ▶ Il est également possible, sous réserve de l'accord des responsables, d'obtenir **une ou deux mineures**, qui peuvent être :
 - disciplinaires (histoire, sociologie, ...)
 - transdisciplinaires (Langues et cultures du monde arabe et musulman, ...)
 - thématiques (environnement, ...)

Le diplôme de l'ENS : majeure et mineure

▶ Les mineures délivrées par le département G&T :

- la mineure « Géographie » (responsable : F. Ollivon)
- la mineure « Géopolitique et diplomatie » (responsable : A. Kazerouni)
- la mineure « Études urbaines » (responsable : P. Guinard)

▶ Les mineures délivrées par d'autres départements de l'ENS avec la participation du département G&T :

- la mineure « Environnement » portée par le CERES (responsable : A. Giannini)
- la mineure « Langues et cultures du monde arabe et musulman » portée par ECLA (responsable : Julien Dufour)
- la mineure Asie orientale (Chine, Japon, Corée) portée par ECLA (Espace responsable : Estelle Figon)

! Nombre d'ECTS minimum pour une mineure = 30

Les ordres de mission

- ▶ En cas de déplacement professionnel hors de votre domicile, en France comme à l'étranger, dans le cadre de vos études ou en stage, **vous devez – si vous êtes fonctionnaire-stagiaire – IMPERATIVEMENT établir un ordre de mission** auprès du secrétariat de géographie.

! S'y prendre à l'avance (1 mois minimum)

Les aides financières du département

- ▶ Deux sessions
- ▶ Les trajets surtout
- ▶ On prend A/R quand possible
- ▶ Voyage long : l'aller 1^{ère} session, le retour 2^{ème} session

! S'y prendre à l'avance (1 mois minimum)

Anticiper ses frais : demandes en 1^{ère} session pour le second semestre

Quelques contacts utiles

- ▶ **Directrice du département** : Leïla Vignal (leila.vignal@ens.psl.eu)
- ▶ **Directeur des études** : Romain Leconte (romain.leconte@ens.psl.eu)
- ▶ **Correspondante DRI** : Solène Rey-Coquais (solene.rey-coquais@ens.psl.eu)
- ▶ **Secrétariat** : Jean-Etienne Nguimbous (jean-etienne.nguimbous@ens.psl.eu)

- ▶ **Tuteurs** :
 - Emmanuèle Cunningham-Sabot (sabot@ens.fr)
 - Pauline Guinard (pauline.guinard@ens.fr)
 - Alexandre Kazerouni (alexandre.kazerouni@ens.fr)
 - Leïla Vignal (leila.vignal@ens.psl.eu)
 - Franck Ollivon (franck.ollivon@ens.psl.eu)
 - Romain Leconte (romain.leconte@ens.psl.eu)